

## Utilisation résine

Utilisation de la résine lors des matches de championnats et de la coupe.

Le Conseil de la FLH rappelle que l'utilisation de la résine est interdite :

- 1) **pour tous les matches des catégories jeunes (excepté U23 Hommes).**
- 2) dans tous les centres sportifs par décret officiel et publié du Conseil Échevinal.
- 3) sur les chaussures et sur les bras (tapes, pochettes ou autres).

Un match arrêté pour entrave au règlement sera déclaré forfait pour l'équipe fautive.

## Sanctions

*Il n'y a donc pas de sanction progressive à prendre contre les joueurs.*

*Pour les points 1 + 2 les joueurs fautifs sont priés d'enlever la résine et de se laver les mains.*

*Pour le point 3 les joueurs sont priés d'enlever la résine ainsi que les tapes, pochettes ou autres.*

**Dans tous les cas les joueurs ne peuvent participer au jeu après avoir rempli les instructions des arbitres.**

*Un match ne peut pas être arrêté par un arbitre mais par un responsable de la salle (point 1+2).*

*A ce moment les arbitres sont obligés de faire un rapport.*